



Ô Messenger d'Allah ! Que penses-tu si un homme cherche à s'approprier mon bien ? - Ne le lui donne pas !

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate qu'un homme vint au Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) et dit : « Ô Messenger d'Allah ! Que penses-tu si un homme cherche à s'approprier mon bien ? - Ne le lui donne pas ! répondit le Prophète. L'homme reprit : Et s'il me combat ? - Combats-le ! - Et s'il me tue ? - Alors tu seras un martyr. - Et si je le tue ? - Il ira en Enfer ! »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Un homme demanda au Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) : « Informe-moi, ô Messenger d'Allah ! Que m'est-il permis de faire si un homme cherche à s'approprier mon bien sans aucun droit ? » Il répondit : « Ne le lui donne pas ! » L'homme reprit : « Informe-moi ! Que m'est-il permis de faire s'il me combat ? » Il répliqua : « Défend ton bien, même si tu dois pour cela le combattre ! » C'est-à-dire : vas-y graduellement, repousse-le d'une manière douce, en demandant de l'aide par exemple, ou en lui faisant peur avec un bâton, ou en tirant une balle dans une direction autre que la sienne. L'homme poursuivit : « Et s'il prend le dessus sur moi et me tue ! Quelle sera alors ma destination ? » Il répondit : « Tu auras alors la récompense de celui qui meurt martyr ! » L'homme demanda : « Et si j'arrive à le maîtriser puis je le tue en état de légitime défense, quelle sera sa destination ? » Il dit : « Il ira en Enfer » C'est-à-dire : pour un certain temps [s'il est musulman], tant qu'il n'aura pas déclaré son acte licite. En effet, s'il considère ce cas licite, il restera éternellement en Enfer. Car celui qui déclare licite une chose qui est absolument connue de tous comme étant interdite dans la religion devient mécréant.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3557>

